

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 3

Artikel: Information juridique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274823>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une religieuse :

Je participe au sacerdoce du Christ...

Suite de la page 11

Notre réflexion autour du document romain concernant le sacerdoce des femmes devait évidemment nous conduire à faire aussi un petit tour du côté des « religieuses », ces femmes autrement consacrées au service de l'Eglise.

Nous n'avons pas mené l'enquête au hasard, mais auprès d'une Sœur de chez nous dont nous connaissons — et apprécions ! — l'esprit particulièrement ouvert et la compréhension « par le dedans » des problèmes de vie des hommes et des femmes de ce temps.

Certes son témoignage n'est pas à lire avec les seuls yeux de l'intelligence. Certes elle ne pouvait répondre à nos questions autrement que dans un sens spirituel. Essayons donc de le comprendre comme étant d'un ordre différent de celui de la simple promotion de la femme.

Questions

GW Le sacerdoce des femmes vous fait-il ou vous a-t-il fait problème ?

Problème ? Entendons-nous. J'ai toujours considéré cet aspect comme second par rapport au « sacerdoce royal » de tout baptisé. Pourtant, je dois dire que j'ai toujours été étonnée par le fait que les femmes ne soient pas admises au sacerdoce ministériel. J'ai même ressenti assez longtemps une certaine frustration à cet égard, non pour moi personnellement, mais pour le monde féminin en général. Mais je dois dire que ces dernières années,

grâce aux nombreuses questions soulevées, nous avons été conduits à une réflexion plus approfondie de ce problème et je vois les choses un peu autrement.

GW Si l'ordination des femmes était possible, vous sentiriez-vous appelée ? Est-ce une souffrance ?

C'est une question que je ne me pose pas. En effet, un appel ne peut être entendu et confirmé qu'en Eglise. Je ne puis donc pas être appelée au sacerdoce dans notre Eglise, puisque les femmes ne peuvent y être prêtres.

GW Comment justifier que le Pape ait choisi de réaffirmer solennellement au monde entier qu'il n'y aurait rien de changé, au lieu de répondre directement aux divers mouvements qui lui en avaient fait la demande ?

Ce problème a été soulevé un peu partout ces dernières années, surtout dans les milieux œcuméniques il est vrai. On ne peut être étonné que le Pape ait jugé bon de donner cette réponse au monde entier. Pour ma part, je préfère cette solution. On peut accueillir différemment la position du Pape, mais au moins elle est claire et ouverte.

GW Vous me disiez que vous aviez évolué dans votre manière de voir. Puis-je vous demander de préciser votre pensée ?

Il est difficile de le dire brièvement. Je vais néanmoins essayer.

Tout d'abord, je voudrais préciser ceci : quand on est l'enfant bien né d'une famille qui se respecte, on ne se place pas en juge des décisions prises dans cette famille, mais on tente d'entrer dans la pensée de ces décisions. Or, depuis quelques années déjà, il semblait clair que l'Eglise allait dans le sens d'une option négative. C'est donc dans ce sens aussi que j'ai conduit ma réflexion. C'est dans cet esprit également que j'ai lu le dernier document sorti. Aucun des arguments donnés ne me convainc à l'évidence. Et ce n'est d'ailleurs pas le but du document. Je suis sensible au fait que Jésus n'ait pas choisi de femme dans les Douze et que l'Eglise dans toute sa tradition ait toujours

suiivi cette norme. Mais surtout, j'ai saisi plus profondément le rôle différent de l'homme et de la femme dans le plan de Dieu : l'homme représentant mieux le Fils, qui exprime et explique le plan du Père, qui constitue et organise son Eglise ; la femme représentant mieux le dernier mot de Dieu, son mystère profond qui est Amour, l'Esprit-Saint, âme de l'Eglise.

GW Cela n'empêcherait pas la femme d'être prêtre.

Peut-être. Mais en entrant plus profondément dans cette réflexion, dans la prière, la méditation, je vous assure que la décision du Pape rencontre peu à peu une conviction intime, difficilement explicable à qui ne vit pas ce mystère de la foi. Et c'est ce qui m'inquiète. Tant de remarques seront faites superficiellement sur ce sujet qui touche à des réalités spirituelles d'un ordre tellement différent de celui d'une promotion féminine.

Pour moi, en tout cas, la dernière déclaration romaine n'enlève rien au non extraordinaire que Dieu m'a fait en m'appelant au baptême et à la consécration religieuse. Je participe au sacerdoce de Jésus-Christ. Toute ma vie prend en Lui son sens et trouve son accomplissement dans le mystère trinitaire. Que puis-je désirer de plus ? Le sacerdoce ministériel ne doit d'ailleurs pas être considéré comme une sorte de « récompense » ou de titre honorifique, mais comme un service.

Je pense aussi que nous devons approfondir beaucoup plus encore la place de la femme dans le mystère de l'Eglise. La vocation particulière de Marie dans ce mystère peut éclairer beaucoup notre recherche. En effet, Dieu nous a créés complémentaires, égaux, mais non point semblables à l'homme. Et c'est dans la mesure où nous serons pleinement nous-mêmes, dans la fidélité profonde aux richesses que Dieu a déposées en nous, que nous trouverons notre vraie place dans l'Eglise et dans le monde.

Propos recueillis par Gabrielle Widmer

Information juridique

Ceci intéresse 15 000 à 20 000 enfants étrangers de mère suisse et nés en Suisse.

A partir du 1er janvier 1978, le nouveau droit sur la filiation entrera en vigueur. A cette date seront donc également modifiées des dispositions de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Il est notamment précisé dans l'article 5, alinéa 1er, correspondant à l'article 44, alinéa 3 Cst que l'enfant d'une Suisse d'origine et de son époux étranger acquiert dès la naissance la nationalité suisse lorsque ses parents ont leur résidence en Suisse au moment de la naissance de l'enfant. Aux enfants pour lesquels ces conditions étaient remplies au moment de la naissance, il sera possible de demander dans le délai d'une année la reconnaissance comme citoyen suisse, pour autant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de 22 ans révolus au 1er janvier 1978.

SUISSE: pas encore de conseillère d'Etat

Mme Hedi Lang ne sera donc pas la première conseillère d'Etat de Suisse. C'est n'est pas la première fois qu'une femme brigue un siège dans un gouvernement cantonal : il y a eu Jacqueline Heinen à Genève, Ruth Mascarin

à Bâle, Edith Zimmermann à Glaris, il y aura Gabrielle Nanchen en Valais. La candidature de Mme Lang n'était pas symbolique et sans espoir, puisqu'elle bénéficiait d'appuis sérieux : elle avait derrière elle toute la gauche et une bonne frange du centre. Mais la cohésion bourgeoise a été la plus forte. Espérons que Gabrielle Nanchen nous consolera de ces échecs.

Cours de perfectionnement des aides familiales de Suisse romande

Genève, 17, 18, 19 février 1977

Chaque année, les aides familiales de Suisse romande se rencontrent durant trois jours pour mettre leurs connaissances à jour et se replacer devant l'éthique de leur profession. A tour de rôle, l'une des écoles spécialisées organise ce cours à partir de sujets proposés par les aides familiales elles-mêmes.

Cette année, les thèmes choisis les intéressaient aussi bien comme femmes que comme professionnelles et il appartenait à la Fédération des Services d'aide Familiale de Genève, dont dépend le Cours en emploi pour aides familiales, de mettre sur pied ces journées de réflexion qui se sont déroulées les 17, 18 et 19 février.

La première journée, réservée à FEMME ET SOCIÉTÉ, a débuté par un très intéressant exposé de Madame F. Eisenring, juriste, qui a su relever les grandes lignes du droit matrimonial actuel et faire un parallèle avec l'avant-projet actuellement à l'étude.

Ensuite, Madame J. Trabichet, assistante sociale, a évoqué les difficultés que rencontre la femme chef de famille et comment on peut l'aider à assumer et si possible dépasser ses difficultés.

Il appartenait ensuite à Mademoiselle J. Aeberhard et à Madame W. Salm de parler de la réinsertion professionnelle de la femme de 40 ans. A travers les expériences des groupes

ORPER et CORREF (Retravailler), elles ont parlé des obstacles que doit surmonter la femme qui veut reprendre une activité professionnelle après une coupure de plusieurs années et de la nécessité de l'informer sur la réalité sociale et professionnelle qu'elle va rencontrer.

Le thème de la deuxième journée, L'ENFANT AUJOURD'HUI, avait été préparé avec une équipe de l'Ecole des parents de Genève et comprenait trois exposés introductifs.

Madame A. Gunther a parlé des difficultés personnelles de l'enfant, qui peuvent le gêner dans son développement et dans ses rapports avec les autres. Ces difficultés peuvent venir d'un handicap physique ou d'une fragilité qui rendent tel enfant plus vulnérable que d'autres et le conduisent à un sentiment d'écrasement.

Madame F. Kobr aborda les problèmes de l'enfant dans une famille en difficulté et des conséquences de cette rupture de l'équilibre familial sur son comportement : dépendance accrue, régression, besoin de se faire remarquer, fuite dans le rêve ou sentiment de culpabilité.

Quant à Monsieur B. Besson, il introduisit quelques questions essentielles et des plus concrètes sur l'interrelation éducateur-éduqué. Que visons-nous : conduire l'enfant à ressembler à un modèle proposé ? aider l'enfant à vivre le mieux possible la vie qu'il vit ? comment intervenons-nous ? Certains adultes cherchent dans le flot d'informations disponibles des recettes sur l'éducation, mais ont plus de peine à s'interroger sur leurs (ré)actions.

Après des travaux de groupe, une table ronde animée par Madame F. Demole a repris certains points touchant en particulier le rôle de l'aide familiale auprès des mères et auprès des enfants : dépistage, observation, mais aussi remise en question personnelle et hygiène mentale pour rester disponible.

Mademoiselle G. Darbre a encore traité le problème de l'alimentation de l'enfant dont on ne mesure pas toujours l'importance.

Un dernier thème touchait le TROISIÈME AGE et c'est au Docteur G. Goda qu'il a été fait appel pour parler de la sexologie gériatrique. Exposé et cas pratiques ont montré l'actualité du sujet et donné lieu à un captivant échange.

Ces conférences ont été suivies par plus de 80 aides familiales qui sont reparties avec un bagage nouveau et une ardeur renouvelée vers leur activité quotidienne.

J. Strasser

Mars, mois du CSP

La Suisse romande compte quatre Centres sociaux protestants : un à Genève, créé en 1954 ; un à Montier (1958) ; un à Lausanne (1961) ; et un autre encore à Neuchâtel (1964). Ils sont tous issus des Eglises réformées de leurs cantons, ou de milieux proches de celles-ci ; les structures juridiques propres à chacun d'eux reflètent bien leurs origines et les relations Eglise-CSP, relations fort différentes d'une région à l'autre, allant de l'insertion à l'autonomie.

Nos quatre CSP romands, indépendants les uns des autres, ont aussi chacun leurs propres sources de financement. Ils vivent en bonne part des dons du public, le solde du budget étant couvert par des subventions et des ressources propres (vente de meubles et de vêtements).

Depuis longtemps, c'est en mars que les CSP font appel à la générosité du public, d'où le slogan : « Mars, mois du CSP ». Cette année en particulier, trois CSP (Neuchâtel, Lausanne et Genève) sollicitent l'attention de leurs amis et donateurs en ce mois de mars 1977. Les CSP de Lausanne et de Neuchâtel ont édité en commun un dépliant explicatif et coloré qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres vaudoises et neuchâteloises ; le CSP de Genève lancera, quant à lui, un autre dépliant, rouge et vert (vert comme le bulletin qui y est inclus), et animé d'un rébus finement dessiné. Tous les Genevois le trouveront chez eux en mars, ou peuvent en demander au CSP.

Nul doute que nos lecteurs et lectrices réserveront bon accueil à ces dépliant. Les CSP romands ont besoin de notre soutien : ne le leur ménageons pas.

Et donnons pour terminer les CCP de ces quatre CSP :

Genève : 12-761

Lausanne : 10-252

Neuchâtel : 20-1413

Montier : 25-6651



Un service féminin obligatoire ?

Le pour et le contre

A droits égaux, devoirs égaux ? Faut-il astreindre les femmes au service militaire ? Selon une enquête de l'ATS, il n'est pas question de créer des troupes de combat féminines mais le principe d'une obligation de servir — par exemple dans le cadre de la défense générale du pays — a beaucoup de partisans. Toutefois, les trois principaux partis politiques suisses n'ont pas encore fait leur opinion et les autorités fédérales se tiennent sur la réserve.

« Personne ne voudra se brûler les doigts avec cette question », estime Mme Emilie Lieberherr, présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines. Elle serait en principe favorable à un service social obligatoire (sanitaire, protection civile, etc.).

Mme Jacqueline Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses, souhaite qu'un nouvel article 18 bis fixe dans la Constitution la contribution de la femme à la défense générale. Elle préconise la création d'un « service national » où les femmes pourraient s'engager dans les domaines les plus divers. Mme Berenstein soulève également l'idée d'un service individuel « à la carte » qui permettrait par exemple de servir pendant

deux semaines au total jusqu'à l'âge de 50 ans, les femmes étant libres de choisir la date et la nature de leur engagement.

Mme Johanna Hurni, chef du SCF, se prononce pour un service obligatoire, dans la mesure où il répond à un besoin bien établi.

Pour Mme Josi J. Meier, membre PDC du Conseil national, le service obligatoire devrait se limiter à « assurer la survie » dans le cadre de la défense générale.

Mmes Gertrude Girard-Montet, présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, et Lili Nabholz, présidente du groupe de travail « La Suisse et l'année de la femme », sont favorables à un service féminin obligatoire dans le cadre de la défense générale. Pour Mme Nabholz, une égalité complète des sexes devant le service militaire est exclue, non seulement en raison des constitutions physiques différentes, mais aussi parce que l'infrastructure qui permettrait de décharger les femmes de leurs obligations familiales n'existe pas. Enfin, pour Mme Monique Schlegel, présidente de l'association suisse SCF, qui se prononce pour une obligation de servir « pas trop stricte », les mères devraient en être exemptées.